



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : M. BOST Jean-François, Mme BRUN Christelle, M. CHABROL Hugo, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme GUICHARD Michelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LECHEVALIER Sébastien (Arrivé à 20h45), M. LEHAIR Lionel, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient absents : Mme DE OLIVEIRA Fatima, M. Benoît MORTESSAGNE (Procuration à Mme Christelle BRUN), M. COUTURIER Pierre-Yves.

Madame le Maire désigne Monsieur Hugo CHABROL secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 10 juillet 2020 :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce compte-rendu.

2. Investissements 2020 :

2020-09-01 : Demande de Dotation au soutien de l'investissement local pour le Gymnase René Forestier

Dans le cadre des investissements 2020 et 2021, la Ville de THIVIERS peut engager un programme complet de renouvellement des équipements sportifs, et notamment les gymnases.

Madame le Maire expose au conseil qu'il est impératif, en premier lieu, d'obtenir les subventions et notamment de solliciter :

- Dotation de soutien à l'investissement local pour le Gymnase René Forestier 2020 (DSIL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux 2020 (DETR)
- Conseil régional Nouvelle -Aquitaine, aides aux équipements sportifs
- Conseil départemental : politique contractuelle

Le plan prévisionnel de financement pour la rénovation du gymnase est :

GYMNASE RENE FORESTIER					
DEPENSES			RECETTES		
Etudes, Moe, SPS	85 397,00 €		DETR assiette de 390 000	25,63%	99 957,00 €
Travaux	656 900,00 €		DSIL assiette de 671 900	40%	268 760,00 €
TOTAL HT	742 297,00 €		CD24	25%	164 225,00 €
			REGION	20%	131 380,00 €
TOTAL TTC	890 756,40 €		TOTAL		532 942,00 €
			Autofinancement		209 355,00 €
			Sous-total		742 297,00 €
			FCTVA	16,40%	146 119,68 €
			TOTAL TTC		888 416,68 €
			Autofinancement TVA		2 339,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement

- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions au Conseil départemental de la Dordogne à hauteur de 25 % HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 40 % HT sur la base d'une assiette de travaux à hauteur de 671 900 € HT (DSIL)
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 25.63 % HT sur la base d'une assiette de travaux à hauteur de 390 000 € HT (DETR)
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions au Conseil régional Nouvelle Aquitaine au titre des équipements sportifs à hauteur de 20 % HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

2020-09-02 : Réalisation d'un emprunt :

Afin de mettre en œuvre un programme d'investissement conséquent, il est nécessaire pour la Ville de recourir à un emprunt multi opérations.

Cet emprunt à hauteur de 1 000 000 € va permettre de réaliser les opérations sportives suivantes durant les années 2021/2022/2023 :

Tribunes au Parc municipal
Vestiaires aux Limagnes
Terrains de tennis couverts au Parc municipal
Rénovation du Gymnase René Forestier
Rénovation de l'ancien Gymnase

Au regard des subventions déjà attribuées et des subventions à venir, il est possible pour la ville de recourir à un emprunt de 1 000 000€ dont l'amortissement s'étale sur 25 ans.

L'annuité sur 25 ans serait de 43 420 €.

À ce jour, nos échéances d'emprunt s'élèvent à 274 878.19 €.

En 2022, elles seront de 227 742.80 €.

Avec ce nouvel emprunt, nos échéances en 2023 seront de 271 162,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande d'emprunt,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cet emprunt.

2020-09-03 : Appel à projets - Agence de l'Eau rénovation des installations d'eau potable :

Madame le Maire informe que dans la cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la commune de Thiviers, propriétaire et gestionnaire de ses installations en eau potable, peut prétendre à une aide de 30% HT afin de réhabiliter et sécuriser les réservoirs et châteaux d'eau.

L'étude jointe d'hydraulique environnement permet de répondre à l'appel à projets. Le descriptif des travaux envisagés est dans l'étude ci-jointe.

L'opération est estimée à 360 681 € HT. La subvention attendue est de : 108 204 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour déposer un dossier auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de la rénovation des installations d'eau potable,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

2020-09-04 : Signature de la convention avec l'Agence Technique Départementale pour une étude d'aménagement de la Ville de THIVIERS :

La commune de Thiviers souhaite donner un nouveau visage à son bourg.

Le constat de la nouvelle municipalité est que le bourg est connu comme un espace traversé mais que ses qualités et son attractivité potentielles sont méconnues.

En effet, Thiviers est situé sur un des principaux axes de la Dordogne, la Nationale 21 qui relie Périgueux à Limoges. Elle est également au cœur d'un territoire agricole où l'activité des carrières est importante.

Dans ce contexte, le bourg a, depuis ces dernières décennies, peu fait évoluer ses équipements et ses espaces publics. Or il y a un tissu associatif important, un potentiel d'activité commerciale à mettre en valeur, une situation géographique qui offre de belles perspectives paysagères et enfin un patrimoine bâti conséquent à redécouvrir.

Le souhait de la municipalité est de rendre plus attractif son bourg :

- En améliorant le cadre de vie de ses habitants,
- En développant une mobilité et des déplacements plus adaptés,
- En se réappropriant un patrimoine bâti laissé pour compte,
- Et en développant un tourisme industriel.

La Communauté de communes Périgord-Limousin souhaite également engager l'élaboration d'un PLUi. L'étude portera donc aussi sur les possibilités d'extension du bourg qui permettront aux élus locaux d'avoir une base de réflexion pour ce futur document d'urbanisme.

Le CAUE de la Dordogne propose une étude sur le développement urbain avec une approche transversale du paysage, de l'architecture et des déplacements de la commune. Cette étude portera essentiellement sur la question du cadre de vie et de l'habitat au niveau du bourg et sur des lieux stratégiques tels que des ilots ou des espaces et des équipements publics à requalifier. La présente convention a pour objet une mission d'accompagnement de la commune de Thiviers.

Elle permettra à la fois de hiérarchiser les projets, en particulier en lien avec les espaces et les équipements publics, d'avoir une vision spatiale du bourg, de valoriser le potentiel foncier de la commune et prendra en compte l'évolution du document d'urbanisme.

Cette étude se déclinera en deux temps : un diagnostic faisant état de la connaissance du territoire et des projets en cours et à venir, et un rendu final de 2 à 3 scénarii spatialisés d'une ou des zones à enjeux.

Le coût de cette étude est de 4 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette étude de bourg,
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

3. Décision Modificative 1

2020-09-05 DM 1 Budget Principal :

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'inscrire au Budget principal les crédits pour la réalisation des travaux d'investissement des Gymnases : DM1 du Budget principal. (Vue d'ensemble ci-dessous)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 du Budget principal ci-dessous.

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°1 2020
Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	242 334.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	242 334.00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	272 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	272 000.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
D-2031-2019396 : HALLE PLACE FOCH	1 111.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-2020GYMNASEFOR : GYMNASE RENE FORESTIER	0.00 €	102 476.40 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-2020TRIBUNES : TRIBUNES ET VESTIAIRES DE FOOTBALL PARC MUNICIPAL	0.00 €	61 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-2020VESTIAIRES : VESTIAIRES RUGBY LIMAGNES	0.00 €	26 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-360 : Travaux école primaire	384.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-390 : OPERATION CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UNE TRIBUNE AU PARC MUN	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	26 495.60 €	190 076.40 €	0.00 €	0.00 €
D-2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-2019396 : HALLE PLACE FOCH	66 025.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	111 025.80 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	26 595.35 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2019396 : HALLE PLACE FOCH	0.00 €	26 595.35 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2020GYMNASEFOR : GYMNASE RENE FORESTIER	0.00 €	788 280.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2020TRIBUNES : TRIBUNES ET VESTIAIRES DE FOOTBALL PARC MUNICIPAL	0.00 €	678 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2020VESTIAIRES : VESTIAIRES RUGBY LIMAGNES	0.00 €	186 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-360 : Travaux école primaire	0.00 €	384.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-390 : OPERATION CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UNE TRIBUNE AU PARC MUN	260 885.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	287 480.35 €	1 679 269.35 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	425 991.75 €	1 939 335.75 €	0.00 €	1 514 334.00 €
Total Général		1 514 334.00 €		1 514 334.00 €

2020-09-06 : DM 1 Budget Cinéma :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette DM1 du Budget Cinéma.

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS CINEMA DE THIVIERS	DM n°1 2020
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal **DM N°1 CINEMA**

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ...	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	200.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 du Budget Cinéma ci-dessus.

4. CINEMA :

2020-09-07 : Modification des tarifs Cinéma :

Madame le Maire propose la modification des tarifs pour le cinéma comme suit.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des tarifs du cinéma ci-dessous

TARIFS CINEMA

CATEGORIE	TARIFS SEANCE NON 3D 2020	TARIFS 3D CNC 2020	TARIFS SEANCE NON 3D 2021	TARIFS 3D CNC 2021
	tarifs applicables à partir du 2 janvier 2020		tarifs applicables à partir du 1er novembre 2020	
TARIF PLEIN	7,00 €	9,00 €	7,00 €	9,00 €
TARIF REDUIT PREFERENTIEL (ETUDIANTS, CHOMEURS, HANDICAPES, LYCEENS)	5,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
TARIF REDUIT (- 18 ANS)	5,00 €		5,00 €	
COMITES D'ENTREPRISES	5,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
TARIF REDUIT Partenariat (écoles - ehpad - associations - clsh)	4,00 €	6,00 €	4,00 €	6,00 €
CARTE ABONNEMENT 6 mois	50,00 €	2€ en + PAR PLACE	50€ + 2 euros d'achat pour la carte	2€ en + PAR PLACE
	validité 6 mois	validité 6 mois	validité 6 mois	validité 6 mois
CARTE ABONNEMENT 1 an	55,00 €	2€ en + PAR PLACE	55 € + 2 euros d'achat pour	2€ en + PAR PLACE
	validité 1 an	validité 1 an	validité 1 an	validité 1 an
TARIF ANIMATION (CINE GOUTER, CINE DOUDOU)	5,00 €		5,00 €	
TARIF CINE-MÉMOIRE			4,50 €	
Opérations nationales, régionales, départementales, communautaires	tarif en fonction de l'opération		tarif en fonction de l'opération	
Tarifs enfants de moins de 2 ans	gratuit		gratuit	
TICKETS COMITE D'ENTREPRISE ACHAT PAR LOT DE 15 PLACES MINIMUM			5,5€ minimum 15 places	
TICKET CADEAU VALABLE 1 AN			7,00 €	

2020-09-08 Adhésion à Ciné Chèque :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adhérer au dispositif de cinéchéque et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à Ciné Chèque,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette convention.

2020-09-09 Convention avec FRA CINEMA :

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la convention ci-jointe avec la société FRA CINEMA afin de diffuser au Cinéma de THIVIERS de l'opéra.

Les tarifs proposés sont de 15€ minimum pour les adultes et 12 € pour les moins de 12 ans. La commune conservera 50% des recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à Fra Cinéma,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette convention.

5. RESSOURCES HUMAINES :

2020-09-10 Délibération relative au remboursement forfaitaire/réel des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 ;

Madame le Maire rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Considérant que l'article 1 du décret n°2001-654 modifié énonce que :

« Les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et de toute personne dont les frais de déplacement temporaires sont à la charge des budgets de ces collectivités et établissements sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. » ;

Considérant que le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget ;

Considérant que l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé,

	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes (+de 200 000 hab.) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	17,50 €	17,50 €	17,50 €
Dîner	17,50 €	17,50 €	17,50 €

Le taux d'hébergement prévu ci-dessus est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Pour le remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement :

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 du décret n°2001-654 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité ou du conseil d'administration de l'établissement de fixer, en métropole et en outre-mer, le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Que peuvent également être fixées, pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage, lesquelles ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Qu'à ce titre, les taux d'hébergement fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié susvisé, sont modulables par l'assemblée délibérante, soit pour appliquer une minoration, soit, plus

exceptionnellement, pour majorer cette indemnité pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

Pour le remboursement aux frais réels des frais de repas :

Considérant qu'en vertu de l'article 7-2 du décret n°2001-654 susvisé, et par dérogation, l'organe délibérant de la collectivité ou le conseil d'administration de l'établissement peut prévoir la prise en charge des frais supplémentaires de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur dans la limite du taux fixé par l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE :**

Pour le remboursement forfaitaire des frais de repas de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, de l'ordre de 17,50 € par repas au maximum, sur présentation des justificatifs afférents ;

De retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions règlementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ;

De ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;

- **AUTORISE** à Madame le Maire de procéder au versement de cette indemnité.

2020-09-11 Logo de la Ville :

Suite à la mise en place de la nouvelle municipalité, il est proposé un nouveau logo et timbre pour la Ville de THIVIERS.

Vous trouverez en pièce jointe le nouveau logo.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce nouveau logo.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** ce nouveau logo.

2020-09-12 Adhésion au groupement de commande avec la communauté de communes pour des panneaux de signalisation et de signalétique :

Suite à l'interrogation des services de la communauté de commune Périgord Limousin auprès de ses communes membres dans l'objectif de créer un groupement de commandes pour la commande de panneaux de signalisation et de signalétique de rues pour la période 2020-2024, Madame le Maire informe qu'il avait manifesté son intérêt afin que la collectivité en bénéficie.

Une Majorité de communes étant intéressées, il convient à présent de conclure une convention constitutive ayant pour objet la passation d'un marché à bon de commande relatif à de la

fourniture de signalisation et de signalétique de rues.

La communauté de commune en tant que gestionnaire du marché (montage administratif et technique du DCE, gestion administrative du marché, émission des bons de commandes...) recevra des honoraires correspondant à de 7% du montant de chaque bon de commande émis par la commune demandeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la Commune de THIVIERS adhère au groupement de commande initié par la communauté de communes Périgord Limousin pour des panneaux de signalisation et de signalétique
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces en relation avec cette affaire

2020-09-13 Retrait de la délibération 2020/06/36

Suite à une observation du contrôle de légalité de la préfecture, il est demandé à la commune de bien vouloir retirer la délibération 2020/06/36 au regard de l'absence de consultation du comité technique et de la mise en œuvre de la délibération avec une date d'application rétroactive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°2020/06/36

6. Questions diverses :

Madame le Maire, Isabelle HYVOZ informe le Conseil de différentes rencontres à savoir :

- Rencontre Agents – Elus, jeudi 1er octobre 2020 à 18h30, Parc municipal.
- Inauguration Octobre Rose 2020 : vendredi 2 Octobre 2020 à 18h30 à la Mairie.
- Pas de repas des Aînés cette année (COVID) mais 1 colis.
- Prochains Conseils municipaux : 4 novembre 2020 et 9 décembre 2020.

Monsieur Michel DOBBELS :

- Peinture urbaine faite,
- Cimetière : Enherbage des allées lundi 5/10/20 par un prestataire de service.
- Etude pour l'éclairage de l'église : SPIE
- Insonorisation salle du Conseil à la Mairie - Bureau du Maire - Cantine.
- Rond-Point St Roch : Etude et proposition d'un paysagiste pour aménagement et fleurissement.

Madame Michelle GUICHARD :

- Travaille avec les commerçants de Thiviers au choix et à l'élaboration des produits pour les colis.
- Adressage : réunion avec l'ATD 24 du 29/09/20 : il y a un gros travail à faire ; 57 rues sont à nommer.

Monsieur Grégory SAERENS :

- Démarche d'aide et de recherche pour les entreprises qui s'installent ou cherchent à agrandir / délocaliser leur activité à Thiviers notamment dans la recherche de biens immobiliers et en lien avec la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Madame Christine LASMESURAS-DEGLANE :

- Plan de mandat validé :
- Rénovation Infrastructures existantes,
- 2ème partie de mandat : études aménagement des rues, éclairages publics.

Monsieur Bernard DUSSUTOUR :

- Réunion commerçants du 18/09/20 : Propositions d'animations de Noël
- Du 19 au 24/12/20 : 1 animation chaque jour,
- Décoration de la ville mise en place fin novembre,
- Illuminations de Noël début décembre.

Madame Anne-Sophie ESCLAVARD :

- Rentrée scolaire bien passée,
- En préparation les cadeaux de fin d'année pour les enfants des écoles,
- L'organisation de la cantine est compliquée avec la crise sanitaire.
- Mise en place de 2 animateurs de la Communauté de communes Périgord-Limousin sur le midi-deux afin d'organiser des activités avec les enfants.

Monsieur Lionel LEHAIR :

- Point sur l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Voie verte : 1 premier tracé fait sur la liaison voie verte – centre-ville.

Madame Sophie CRESCENT :

- Rendez-vous avec Madame la Principale du Collège, Madame la CPE et le Professeur d'Histoire-Géographie référent pour l'organisation et la mise en place des élections au Conseil Municipal des Jeunes 2020 et également rencontre avec Madame la Directrice de l'Ecole Primaire.
- On espère que cela pourra se faire avant la fin de l'année 2020.
- Demande de participation des élèves de 3ème du Collège et CM2 de l'école primaire à la cérémonie commémorative du 11 Novembre prochain.
- Création d'un livret jeunes.

Madame Colette LANGLADE :

- Visioconférence avec M. le Président du Conseil Départemental Dordogne : Info sur Projet « Cœur de Ville », aménagement des Centres Bourgs pour les communes de + de 3500 habitants.

- Contrat de plan Etat-Régions : va proposer l'axe ferroviaire Périgueux-Limoges pour l'amélioration des lignes,
- Rencontre avec les nouveaux dirigeants du Groupe CARNIVOR, site des abattoirs de Thiviers.
- EHPAD : Point zone « Zéfir » (personne handicapées et vieillissantes).

Monsieur Frédéric DUTHEIL :

- Point sur l'installation de la fibre en Périgord Vert : va essayer d'avoir des infos auprès de Périgord Numérique,
- Site Internet : modification de l'ergonomie, des graphismes, couleurs et contenus du site qui était en projet.

Monsieur Jacky GARREAU :

- Point sur les vestiaires et tribunes foot et Limagnes : avec M. G. SAERENS et M. P. VIGIER, architecte, ont revu et retravaillé les plans.
- Tour de ville avec M. G. PREDIGNAC pour réimplantation de la sono du marché du samedi.
- Préparation de la cérémonie du 11 Novembre 2020
- Avec M. F. DUTHEIL, rencontre avec les associations et les écoles qui utilisent les infrastructures thibériennes.
- Projet de valorisation du parcours de la Flow-vélo.

Monsieur Jean-François BOST :

- Problème au niveau des infrastructures du Pôle Enfance (Centre de Loisirs et Ecole Maternelle),

Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



Page de Signature :

Nom et Prénom	Signature
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
BOSREDON COURNIL Sylvie	
SAERENS Grégory	
LASMESURAS-DEGLANE Christine	
GARREAU Jacky	
GUICHARD Michelle	
LEHAIR Lionel	
BOST Jean-François	
DUSSUTOUR Bernard	
DUTHEIL Frédéric	
ESCLAVARD Anne-Sophie	
CRESCENT Sophie	
DE OLIVEIRA Fatima	Absente excusée
LARRIEUX Isabelle	
CHABROL Hugo	
RABAUD Nathalie	
LECHEVALIER Sébastien	
BRUN Christelle	
MORTESSAGNE Benoît	Procuration à Christelle BRUN
COUTURIER Pierre-Yves	Absent excusé
LANGLADE Colette	
REBIÈRE Michel	